

---

Tableau cadastral proposé par le citoyen Gillot, arpenteur à Lille (Nord), lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Tableau cadastral proposé par le citoyen Gillot, arpenteur à Lille (Nord), lors de la séance du 16 brumaire an II au soir (6 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 503;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41727\\_t1\\_0503\\_0000\\_3;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41727_t1_0503_0000_3;)

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

vres, faisant ensemble la somme de 5,500 livres qu'il fallait trouver avant que ledit détenteur ne puisse prétendre, payait tout sans murmurer, et élevait sa nombreuse famille, payait les ouvriers, et très grand nombre faisaient fortune par leur industrie, en sus de tous les paiements tant aux propriétaires que d'imposition. Il est donc évident que les rendages fixés par les baux sont de vrais revenus nets et que l'on ne doit

considérer que les baux qui ont été passés après la suppression de la dîme ont été augmentés à proportion. Enfin je regarde comme de toute impossibilité de se servir des opérations du cadastre primitif et l'on ne pourrait désabuser les citoyens que par la manière d'établir une base, comme il est stipulé ci-dessus, qui est l'opération d'une année et en établissant les rôles de la manière suivante.

| NOMS<br>des<br>OCCUPEURS | NOMS<br>des<br>PROPRIÉTAIRES | QUANTITÉ<br>D'HÉRITAGE |        | NUMÉROS<br>des<br>SECTIONS | ESTIMATION<br>de chaque<br>HÉRITAGE | TOTAL   |
|--------------------------|------------------------------|------------------------|--------|----------------------------|-------------------------------------|---------|
|                          |                              | Arpents                | Verger |                            |                                     |         |
| Pierre le Long.          | à Louis le Long.             | 3                      | 50     | A. 1                       | 4 s. d.<br>105 » »                  | 879 » » |
|                          | au dit Le Long.              | 2                      | 20     | A. 17                      | 61 12 »                             |         |
|                          | à Jean Agache.               | 1                      | 50     | A. 19                      | 45 » »                              |         |
|                          | à Jean le Rouge.             | 17                     | »      | B. 37                      | 459 » »                             |         |
|                          | à Jean du Thoit              | 8                      | »      | D. 42                      | 208 8 »                             |         |

Ainsi fait à Lille, au département du Nord, le 25 septembre, l'an II de la République française une et indivisible, par le citoyen Louis-Rose Gillot, arpenteur-géographe audit Lille, rue du Gland, n° 1737.

R. GILLOT.

« Citoyens représentants (1).

« Vous avez parlé hier, quinzième jour du deuxième mois de la République française une et indivisible, concernant les recensements des grains dans toutes les municipalités.

« Mais, citoyens représentants, je vous dirai que, à l'égard du recensement des grains cela a été comme lorsque l'on a demandé la déclaration des propriétés concernant l'imposition foncière; il est vrai que pour le recensement des grains vous avez envoyé des commissaires, et ces mêmes commissaires ont été obligés d'en nommer d'autres, et ces commissaires ne connaissant ni l'agriculture ni le rapport des terres et presque toutes les municipalités qui, jusqu'à ce jour, n'ont cherché qu'à mettre des entraves dans toutes les opérations administratives, tant pour le recouvrement des contributions, qu'autres objets dont le détail deviendrait trop long, et qu'il est de toute impossibilité au ministère de corriger.

« Citoyens représentants, choisissez donc des hommes experts et connaisseurs dans toutes les opérations préliminaires d'appréciations tant pour le revenu intrinsèque des surfaces, que de leur rapport juste, jusqu'à présent vous n'avez eu que des renseignements idéals (*sic*) de sorte que tous les rapports que l'on vous a faits jusqu'à ce jour, la majeure partie et même j'oserai dire presque tous sont frauduleux et n'ont

aucune base. L'Assemblée législative a fixé le maximum des contributions et ces contributions ont été calculées par le ci-devant marquis d'Allard, Condorcet, Larochehoucauld et autres et que dans le fond de leur âme ont toujours cherché à mettre des entraves pour que la Constitution n'eût pas eu lieu, qui n'avaient cherché qu'à désunir le peuple. Mais aujourd'hui que nous sommes persuadés de tous ces traits tyranniques, nous cherchons donc à immortaliser la justice, l'équité parmi un peuple de frères, en corrigeant toutes les erreurs faites par tous les agents des tyrans, qui, jusqu'à ce jour, n'ont cherché que notre destruction, sous la raison qu'il ne se trouvait pas assez de talents et de lumières parmi les sans-culottes pour régir les affaires d'Etat. Mais, citoyens, tout cela n'est rien, vous pouvez tout corriger ces abus, non pas sur des rapports que j'ai faits, mais par des recensements généraux des commissaires que vous choisirez, qui auront toutes les connaissances nécessaires, tant de l'agriculture que de l'exploitation (*sic*) et que ces mêmes commissaires vous rendraient un compte exact et sans partialité, en formant des tableaux du revenu tant en grains de différents genres, que vins et autres objets quelconques de première nécessité. Alors vous verrez donc d'un seul coup d'œil tous les produits de chaque district; chaque département, ce qu'ils doivent contribuer soit en argent ou autres objets; dans plusieurs départements où il n'y a pas de commerce, contribueront en nature, et vous aurez des magasins d'approvisionnement puisqu'il est très facile d'apprécier ce que produit chaque arpent de terre soit en blé, seigle, avoine, chanvre, foin, vin, bois, etc.

« Mais je répète, pour y parvenir il faut des hommes experts, intègres et impartiaux pour légaliser toute la surface de la République, et que ceux qui chercheront à tromper les adminis-

(1) Archives nationales, carton C 280, dossier 765.